



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/01 <i>Ressources Humaines</i>
---	--

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation : **04/04/2025**

ETAIENT PRESENTS (28) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Francine à M. Malnati, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETAIRE : MME JASON

OBJET : Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041001-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

VU les décrets n°2011-1642 du 23 novembre 2011, n°2012-924 du 30 juillet 2012, n°2006-1690 du 22 décembre 2006, n°2010-1357 du 9 novembre 2010 et n°88-547 du 6 mai 1988, portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les changements d'organisation des services et de l'évolution des effectifs, il convient de créer un poste d'éducateur spécialisé sur le cadre des Conseillers Socio-éducatifs au service Prévention Spécialisée, un poste de chargé de publication sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à la Direction de la communication, un poste d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe au service Coordination PEL et ATSEM et un poste de Référent famille sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe Aux Centres Sociaux,

CONSIDERANT le départ en retraite du reprographe de la Direction des Systèmes d'information et la nouvelle organisation qui en découle, il convient de créer d'un poste d'assistant administratif du service informatique sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

CONSIDERANT la liste d'admission de l'examen au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe arrêtée par le Centre de gestion de Seine et Marne, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à la Direction des Ressources Humaines permettant la nomination par voie de promotion interne de l'agent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, l'emploi d'adjoint administratif principale 1^{ère} classe à temps complet après intégration de l'agent dans le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT la revalorisation de carrière en décembre 2017 du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des jeunes enfants et l'actuel poste de référent familles aux centres sociaux municipaux sur le cadre d'emplois des animateurs (B), il convient d'ouvrir le poste de référent familles au cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants, poste de catégorie A,

CONSIDERANT le projet de la ferme pédagogique, il convient de créer un poste d'animateur/soigneur animalier sur le cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de la Direction des Services Techniques,

CONSIDERANT la fréquentation croissante du Centre Social Les Campanules et son ouverture estivale il convient de créer un poste d'agent d'accueil en renfort sur le grade d'adjoints Administratif principal 1^{ère} classe,

CONSIDERANT l'espace culturel et sa médiathèque qui seront ouverts 35 heures par semaine, du lundi après-midi au samedi après-midi, pour les usagers, que cette importante amplitude horaire permettra un accueil de qualité, tourné vers l'utilisateur. La gestion de l'espace culturel Le Trèfle fait émerger de nouvelles missions, comme la gestion financière complexe, ou l'accueil et la gestion des salles. Il convient donc de créer à la Direction des Affaires Culturelles un poste de Chargé de gestion financière à temps complets sur tous les grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs ainsi qu'un poste de Médiathécaire polyvalent, référent numérique à la Médiathèque, sur tous les grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation et des Rédacteurs afin d'élargir les possibilités de recrutement et de transformer le poste d'agent d'accueil du pôle billetterie actuellement à temps non complet en temps complet,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 avril 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE la création :

- D'un poste d'Educateur spécialisé à temps complet sur le cadre des Conseillers Socio-éducatifs,
- D'un poste de Chargé de publication à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe,
- D'un poste d'ATSEM à temps complet sur le grade d'ATSEM principal 2ème classe,
- D'un poste de Référent familles à temps complet sur le grade d'animateur principal de 2ème classe,
- D'un poste d'Assistant administratif à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- D'un poste de Chargé de formation et de recrutement à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe,
- D'un poste de Référent Familles à temps complet sur tous les grades du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants,
- D'un poste d'Animateur/soigneur animalier à temps complet sur tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- D'un poste d'Agent d'accueil à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- D'un poste de Chargé de gestion financière à la Direction des Affaires Culturelles à temps complet sur tous les grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs,
- D'un poste de Médiathécaire polyvalent, référent numérique à la Médiathèque, sur tous les grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation et des Rédacteurs.

APPROUVE la transformation :

- Du poste d'agent d'accueil / Billetterie à temps non complet en temps complet sur le cadre d'emplois des Adjointes administratifs.

Ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Médico-Sociale	Conseiller Socio-éducatif	2	3
	Educateur de jeunes enfants de classe Exceptionnelle	1	2
	Educateur de jeunes enfants de classe normale	5	6
	ATSEM Principal de 2ème classe	12	13
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	8	10
	Rédacteur principal de 2ème classe	7	11
	Rédacteur	18	20
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	20	26
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	20	21

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041001-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

	Adjoint administratif	18	19
Technique	Agent de maîtrise principal	8	9
	Agent de maîtrise	9	10
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	19	20
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	39	40
	Adjoint technique	36	37
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	13	14
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	4	5
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	4	5
	Assistant de conservation	5	6

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire

 Anne STREHAIANO

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

 Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 AVR. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 AVR. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.